

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292**19 mars 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| AB Microélectronique, S.à r.l., Luxembourg | 14001 | Newport Investments S.A., Strassen | 13983 |
| AC International S.A., Luxembourg | 13977 | Newport Investments S.A., Strassen | 13984 |
| Álbách, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 13999 | Ove Ostergaard Lux S.A., Steinsel | 13988 |
| Allée Scheffer S.A., Luxembourg | 13970 | Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 14000 |
| Alterfin Holding S.A., Luxembourg | 13970 | Quintofin S.A., Luxembourg | 13990 |
| AMS Systems S.A., Hesperange | 14014 | Rose Star S.A., Luxembourg | 13984 |
| AMS Trust Luxembourg S.A., Hesperange | 14010 | Rose Star S.A., Luxembourg | 13984 |
| Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg | 13978 | Royal Cross Holding S.A.H., Strassen | 14015 |
| Atelier Graphique Bizart, S.à r.l., Luxembourg . . . | 13970 | Royal Cross Holding S.A.H., Strassen | 14016 |
| Bagnadore S.A., Luxembourg | 13985 | SM Consult S.A., Howald | 13978 |
| Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Sicav, Luxembourg | 13992 | SM Consult S.A., Luxembourg | 13982 |
| Bei der Blumenhex, S.à r.l., Luxembourg | 13983 | SM Consult S.A., Luxembourg | 13982 |
| Bitron International S.A., Luxembourg | 13982 | Sotrilux, S.à r.l., Luxembourg | 13971 |
| CA.P.EQ., S.à r.l., Luxembourg | 14016 | Sud Finance S.A., Luxembourg | 14015 |
| Caves Sonnen-Hoffmann, S.à r.l., Remerschen . . . | 13976 | Uniker Investments Holding S.A., Luxembourg . . | 13982 |
| Central Estate Investment S.A., Luxembourg | 14013 | Uniker Investments Holding S.A., Luxembourg . . | 13982 |
| Central Estate Investment S.A., Luxembourg | 14013 | Uniker Investments Holding S.A., Luxembourg . . | 13982 |
| ColPrado (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 14006 | Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg | 13987 |
| Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Alzingen/Hesperange | 14012 | Veropar S.A., Luxembourg | 13996 |
| Coppart Holding S.A., Luxembourg | 14012 | Veropar S.A., Luxembourg | 14000 |
| Coppart Holding S.A., Luxembourg | 14012 | Viatrix Holding (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach | 13996 |
| Deseret S.A.H., Luxembourg | 13978 | VMS Luxinter ID Tech Conseil S.A., Luxembourg | 14014 |
| Eucalyptus S.A.H., Luxembourg | 13977 | World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Keispelt | 14013 |
| Finox Holding S.A., Luxembourg | 13995 | World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 14013 |
| Finox Holding S.A., Luxembourg | 13995 | World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 14013 |
| Geoservice, S.à r.l., Luxembourg | 13989 | World Wide Tradenet Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 14013 |
| GlaxoSmithKline Investment (Luxembourg) S.A., Mamer | 14010 | WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg . | 13991 |
| GlaxoSmithKline Investment (Luxembourg) S.A., Mamer | 14012 | WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg . | 13992 |
| International Flavors & Fragrances Global Holding, S.à r.l., Bertrange | 13993 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13972 |
| International Flavors & Fragrances Global Holding, S.à r.l., Bertrange | 13994 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13973 |
| International Flavors & Fragrances Global Holding, S.à r.l., Bertrange | 14001 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13973 |
| International Flavors & Fragrances Global Holding, S.à r.l., Bertrange | 14006 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13973 |
| Invesco European CDO I S.A., Luxembourg | 13994 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13974 |
| Kine Holding S.A., Luxembourg | 13976 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13974 |
| L.B.O. Benelux S.A., Luxembourg | 13970 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13974 |
| Metaph, S.à r.l., Senningerberg | 13970 | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13974 |
| | | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13975 |
| | | Xerox Credit S.A., Zaventem | 13975 |

ALTERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.497.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB03731 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(003714.3/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

L.B.O. BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 86.352.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003 avec la référence DSO-AB00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 février 2003.

Pour la FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(002824.2/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

ATELIER GRAPHIQUE BIZART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 63.869.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003 avec la référence DSO-AB00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 février 2003.

Pour la FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(002829.2/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

METAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 62.237.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 13 février 2003 avec la référence DSO-AB00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 février 2003.

Pour la FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l.

Signature

(002833.2/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

ALLEE SCHEFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 61.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003899.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SOTRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 118, rue de Hollerich.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Monsieur Domenico Tria, agent immobilier, né à Luxembourg le 15 septembre 1974, demeurant à L-5823 Fentange, 32, op der Sterz,

- la société anonyme CAPALUX S.A., avec siège à L-5442 Roedt, 54, route de Remich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.421, ici représentée par deux administrateurs

- Monsieur Camille Lux, employé privé, né à Luxembourg le 11 février 1963, demeurant à Roedt, et

- Madame Patrizia Ferron, employée privée, née à Luxembourg le 18 février 1967, demeurant à Roedt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOTRILUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large, comprenant notamment la promotion immobilière.

La société peut accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----------|
| - Monsieur Domenico Tria, préqualifié..... | 50 parts |
| - CAPALUX S.A., préqualifiée..... | 50 parts |
| Total: | 100 parts |

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice. Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi Anti-Blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1740 Luxembourg, 118, rue de Hollerich.
- 2) La société sera gérée par un gérant technique et un gérant administratif.
- 3) Est nommé gérant technique: Monsieur Domenico Tria, agent immobilier, demeurant à Fentange;
- 4) Est nommée gérante administrative: Madame Patrizia Ferron, employée privée, demeurant à Roedt.
- 5) La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifié, pour autant qu'il s'agisse de personne physique, au moyen de copie de sa carte d'identité.

Signé: D. Tria, C. Lux, P. Ferron, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2003, vol. 426, fol. 74, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 février 2003

C. Mines.

(001902.4/225/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2003.

XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2599 Howald, 25, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 octobre 1990, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002752.2/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 octobre 1991, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002759.2/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 octobre 1992, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002762.2/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 octobre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002764.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002782.2/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002783.2/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002786.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002777.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

**XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,
(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).**

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002781.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,

(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002803.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,

(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002804.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX CREDIT S.A., Société Anonyme,

(anc. RANK XEROX CREDIT S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg: B 34.180

Les statuts ont été publiés au Mémorial C n°473 du 19 décembre 1990, statuts modifiés en date du 27 août 1997, avis publié au Mémorial C n°24 du 13 janvier 1998.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX CREDIT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(002807.4/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

CAVES SUNNEN-HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,-.**Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 74.680.

EXTRAIT

Il résulte d'un rapport des gérants tenu en date du 22 janvier 2003 que le siège social de la société a été transféré du 74, route du Vin, L-5440 Remerschen au 6, rue des Prés à L-5441 Remerschen.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003251.4/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

KINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 75.084.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KINE HOLDING S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu, par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 19 juillet 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 75.084.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Libération de la partie du capital social non libérée lors de la constitution de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 9 mars 2000, le capital social de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,00) n'avait été libéré que partiellement, à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,00) se trouvait à la libre disposition de la société.

L'assemblée constate que les actionnaires ont libéré à l'instant même le solde au montant de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,00) par abandon de créances des actionnaires sur la société, à concurrence d'un montant total de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la libération qui correspond au moins à la valeur du capital souscrit non encore libéré au 31 octobre 2002, soit EUR 1.050.000,-.»

Ce rapport, de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Galowich, G. Gredt, J.-P. Frank, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

E. Schlessler.

(001293.4/227/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

EUCALYPTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.769.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03732 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(003737.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

**AC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. P.B.A. DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 50.384.

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.B.A. DEVELOPMENT S.A. établie et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 14 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 273 du 19 juin 1995.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 27 février 2002.

Inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 50.384.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Le président nomme secrétaire, Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

Le bureau de l'assemblée étant constituée, le président prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les propositions resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en AC INTERNATIONAL S.A.

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de AC INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de: AC INTERNATIONAL S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (€ 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bartolucci, N. Steuermann, J.-M. Merienne, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2003, vol. 15CS, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 février 2003.

P. Bettingen.

(003190.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03761 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(003739.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

SM CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 61.332.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.935.

In the year two thousand and three, on the seventh of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company under Luxembourg laws ARTEMIS FINE ARTS, with registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 8.935), incorporated under the name of LUXEMBOURG ART, by deed of Maître Robert Elter, then notary in Luxembourg, on April 2, 1970, published in the Mémorial C number 117 on July 1970,

and whose articles of incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 1st of February 2002, published in the Mémorial C number 972 of the 26th of June 2002.

The meeting is opened at 12.00 hour and presided by Mr Walter Lanssens, company manager, residing at Braffchaat, (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mr Jean-Marie Heynen, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineers: Mr Filip Beernaert, private employee, residing at B-8020 Oostkamp and Mr Franz Thiers, Biologiste, residing at B-8700 Tielt, (Belgium).

The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the shareholders present or their proxyholders, and to which list, set up by the members of the bureau, the members of the meeting declare to refer.

The said attendance list, signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities, as well as the proxies of the represented shareholders at the present meeting.

The president declares and asks the notary to enact:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C number 48 of the 17th of January 2003 and number 88 of the 29th of January 2003;
- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 17th of January 2003, and of the 29th of January 2003;
- in the newspaper «Echo de la Bourse» of the 17th of January 2003;
- in the newspaper «De Financieel Economische Tijd» of the 17th of January 2003;

as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

A. Resolution to buy-back shares in the market and subsequently cancel them.

The Board of Directors to be authorised to buy-back ARTEMIS FINE ARTS shares on the Brussels and Luxembourg Stock Exchanges, in the name of and on behalf of the company.

This authorisation to be valid for a period of eighteen months from the 1 July 2003.

The maximum number of shares to be bought-back is limited to 10% of the outstanding issued share capital of the company in circulation after deduction of any shares that are to be cancelled by a future decision of the Board of directors.

The Board of directors to be authorised to fix the minimum and maximum price range within which the shares can be purchased, and to be authorised to appoint a broker, who is approved by both the Luxembourg and Brussels Stock Exchanges, to carry out the share buyback on behalf of the company.

The Board of Directors to be authorised to cancel from time to time within the eighteen month period, all the remaining shares held by the company after allowing for the re-issuance of bought-back shares, either under the company's share option plan or for the acquisition of assets, provided that the shares to be cancelled do not exceed 10% of the outstanding issued share capital of the company at the date of the cancellation.

The Board of Directors to be further authorised to reduce the company's issued share capital by an amount equal to the number of shares to be cancelled, and make the appropriate amendments to the company's statutes.

B. Miscellaneous.

C) As appears from the prenamed attendance list, out of the one million seven hundred forty-six thousand seven hundred and forty-seven (1,746,747) shares with a par value of five United States of America Dollars (5.- USD), representing the whole share capital of actually eight million seven hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-five United States of America Dollars (8,733,735.- USD), 943,807 shares are duly represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

After that, the meeting enters the agenda and after deliberation, the following resolutions were taken.

First resolution

Vote for: 943,807.

Vote against: 0.

Abstentions: 0.

The meeting decides to authorise the Board of Directors to buy-back ARTEMIS FINE ARTS shares on the Brussels and Luxembourg Stock Exchanges, in the name of and on behalf of the company.

This authorisation is valid for a period of eighteen months from the 1 July 2003.

The maximum number of shares to be bought-back is limited to 10% of the outstanding issued share capital of the company in circulation after deduction of any shares that are to be cancelled by a future decision of the Board of directors.

The Board of directors is authorised to fix the minimum and maximum price range within which the shares can be purchased, and to be authorised to appoint a broker, who is approved by both the Luxembourg and Brussels Stock Exchanges, to carry out the share buy-back on behalf of the company.

The Board of directors is authorised to cancel from time to time within the eighteen month period, all the remaining shares held by the company after allowing for the re-issuance of bought-back shares, either under the company's share option plan or for the acquisition of assets, provided that the shares to be cancelled do not exceed 10% of the outstanding issued share capital of the company at the date of the cancellation.

Further, the Board of directors is authorised to reduce the company's issued share capital by an amount equal to the number of shares to be cancelled, and make the appropriate amendments to the company's statutes.

Second resolution

Vote for: 943,807.

Vote against: 0.

Abstentions: 0.

As a consequence of the share buy-back program, the meeting decides to ratify the cancellation and the destruction of:

- 189,598 shares on January 26th, 2001, and

- 90,000 shares on May 8th, 2002.

The meeting decides to amend the first paragraph of article five (5) and the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«Art. 5. Capital. First paragraph.

The subscribed capital is set at eight million seven hundred and thirty-three thousand seven hundred and thirty-five dollars of the United States of America (8,733,735.- USD), represented by one million seven hundred forty-six thousand seven hundred and forty-seven (1,746,747) ordinary shares with a par value of five dollars of the United States of America (5.- USD) each.»

«Art. 6. Authorised capital. First paragraph.

The authorised capital of the Company is set at eleven million six hundred and two thousand and ten dollars of the United States of America (11,602,010.- USD), represented by two million three hundred and twenty thousand four hundred and two (2,320,402) shares with a par value of five dollars of the United States of America (5.- USD) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred forty-five Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AR-TEMIS FINE ARTS, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.935), constituée sous la dénomination sociale de LUXEMBOURG ART, suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1970, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 juillet 1970, et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C numéro 972 du 26 juin 2002.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Walter Lanssens, administrateur de sociétés, demeurant à Braffchaat, (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Heynen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs: Monsieur Filip Beernaert, employé privé, demeurant à B-8020 Oostkamp et Monsieur Franz Thiers, biologiste, demeurant à B-8700 Tielt.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C numéro 48 du 17 janvier 2003 et numéro 88 du 29 janvier 2003;
- au journal «Luxemburger Wort» du 17 janvier 2003 et du 29 janvier 2003;
- au journal «Écho de la Bourse» du 17 janvier 2003;
- au journal «De Financieel Economische Tijd» du 17 janvier 2003;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

A. Résolution pour racheter des actions sur le marché et ensuite pour les annuler.

Pour autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de ARTEMIS FINE ARTS sur les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, au nom et de la part de la société. Cette autorisation étant valable pour une période de dix-huit mois à partir du 1^{er} juillet 2003.

Le nombre maximum d'actions à racheter est limité à 10% du capital par actions de la société émis et en circulation, après déduction de toutes les actions détenues, qui seront à annuler par une future décision du Conseil d'Administration.

Pour autoriser le Conseil d'Administration à fixer l'échelle de prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions peuvent être achetées, et pour l'autoriser à nommer un courtier, approuvé par les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, afin de mener à bien le rachat des actions de la part de la société.

Pour autoriser le Conseil d'Administration à annuler de temps en temps au cours de la période de dix-huit mois, toutes les actions restantes détenues par la société après avoir permis la réémission des actions rachetées, soit sous la forme du plan de souscription d'actions de la société ou pour l'acquisition d'actifs, à condition que les actions à annuler n'excèdent pas 10% du capital par actions de la société émis et en circulation à la date de l'annulation.

Pour autoriser en sus le Conseil d'Administration à réduire le capital par actions de la société émis d'un montant égal au nombre d'actions à annuler, et à faire les amendements appropriés aux statuts de la société.

B. Points divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les un million sept cent quarante-six mille sept cent quarante-sept (1.746.747) actions d'une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à huit millions sept cent trente-trois mille sept cent tren-

te-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.733.735,- USD), 943.807 actions sont valablement représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris la résolution suivante:

Première résolution

Voix pour: 943.807.

Voix contre: 0.

Abstentions: 0.

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de ARTEMIS FINE ARTS sur les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, au nom de et de la part de la société.

Cette autorisation étant valable pour une période de dix-huit mois à partir du 1^{er} juillet 2003.

Le nombre maximum d'actions à racheter est limité à 10% du capital par actions de la société émis et en circulation, après déduction de toutes les actions détenues, qui seront à annuler par une future décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer l'échelle de prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions peuvent être achetées, et pour l'autoriser à nommer un courtier, approuvé par les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, afin de mener à bien le rachat des actions de la part de la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à annuler de temps en temps au cours de la période de dix-huit mois, toutes les actions restantes détenues par la société après avoir permis la réémission des actions rachetées, soit sous la forme du plan de souscription d'actions de la société ou pour l'acquisition d'actifs, à condition que les actions à annuler n'exèdent pas 10% du capital par actions de la société émis et en circulation à la date de l'annulation.

En sus, le Conseil d'Administration est autorisé à réduire le capital par actions de la société émis d'un montant égal au nombre d'actions à annuler, et à faire les amendements appropriés aux statuts de la société.

Deuxième résolution

Voix pour: 943.807.

Voix contre: 0.

Abstentions: 0.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, l'assemblée décide de ratifier l'annulation et la destruction de:

- 189.598 actions en date du 26 janvier 2001, et

- 90.000 actions en date du 8 mai 2002.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) et le premier alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital. 1^{er} alinéa.

Le capital souscrit est fixé à huit millions sept cent trente-trois mille sept cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.733.735,- USD), représenté par un million sept cent quarante-six mille sept cent quarante sept (1.746.747) actions de capital d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune.»

«Art. 6. Capital autorisé. 1^{er} alinéa.

Le capital autorisé de la société est fixé à onze millions six cent deux mille et dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.602.010,- USD), qui sera représenté par deux millions trois cent vingt mille quatre cent deux (2.320.402) actions d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent quarante-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Lanssens, J.-M. Heynen, F. Beernaert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2003, vol. 521, fol. 60, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003950.3/231/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SM CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 61.332.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SM CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 61.332.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003892.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 52.303.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003896.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 52.303.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003897.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 52.303.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003898.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

BITRON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(004392.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BEI DER BLUMMENHEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 48, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 83.160.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian Nicolas Kunsch, employé privé, né à Pétange, le 16 juillet 1955, demeurant à 5241 Sandweiler, 56, rue Principale, et son épouse,
- 2.- Madame Charlotte Jungblut, commerçante, née à Luxembourg, le 31 mars 1962, demeurant à 3220 Bettembourg, 44, rue Collart.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BEI DER BLUMMENHEX, S.à r.l., (R.C. Luxembourg B numéro 83.160, avec siège social à Luxembourg, 48, rue Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 71 du 15 janvier 2002.
- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- En exécution de leur décision prise en vertu de l'acte de séparation de biens, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 janvier 2003, toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée BEI DER BLUMMENHEX, S.à r.l., sont transcrites au nom de Madame Charlotte Jungblut, préqualifiée.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.N. Kunsch, C. Jungblut, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2003, vol. 521, fol. 57, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003940.3/203/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

NEWPORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.308.

L'an deux mille trois, le seize janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 474 du 22 juin 1999, les statuts ayant été modifiés suivant acte sous seing privé du 30 juin 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations page 26975 de l'année 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société de L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange, à L-8008 Strassen, 134 Route d'Arlon.

2. Changement subséquent de l'article 2, premier alinéa des statuts suite au changement de siège.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société pour le porter de L-1320 Luxembourg, 54 rue de Cessange, à L-8008 Strassen, 134 Route d'Arlon.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise du texte:

Art. 2. 1st paragraph. The registered office is in Strassen.

Version française du texte:

Art. 2. alinéa 1^{er}. Le siège de la société est établi à Strassen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq cents euros (500,- EUR).

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, F. Goosse, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 55, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit .

(003929.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

NEWPORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(003930.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ROSE STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.670.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(003955.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ROSE STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 39.670.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Signature.

(003957.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

BAGNADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.825.

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAGNADORE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.825, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 623 du 2 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman en date du 14 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 222 du 31 mars 1999,

dont le capital social a été converti en cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 545.365,75), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision du conseil d'administration du 29 décembre 2000, dont un extrait des résolutions a été publié au Mémorial C numéro 896 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social moyennant versement en numéraire à concurrence de EUR 34.634,25 en vue de le porter de EUR 545.365,75 à EUR 580.000,- sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, à souscrire entièrement par l'actionnaire majoritaire.

2.- Echange des 22.000 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 5.800 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, et attribution des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels et fixation de la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes, les deux actionnaires détenant chacun 1 action de la société déclarant transférer la différence entre le pair comptable et la nouvelle valeur nominale de l'action au profit de l'actionnaire majoritaire.

3.- Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros), qui sera représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

4.- Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

5.- Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille euros) représenté par 5.800 (cinq mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 février 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre mille six cent trente-quatre euros vingt-cinq cents (EUR 34.634,25), en vue de le porter de cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 545.365,75) à cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 580.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par l'actionnaire majoritaire.

Le montant de trente-quatre mille six cent trente-quatre euros vingt-cinq cents (EUR 34.634,25) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société BAGNADORE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'échange des vingt-deux mille (22.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et d'attribuer les actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leurs droits actuels qui jouissent à partir de ce jour des mêmes droits et avantages que les actions existantes, les deux actionnaires détenant chacun une (1) action de la société reconnaissent transférer la différence entre le pair comptable et la nouvelle valeur nominale de l'action pour l'actionnaire majoritaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé pour le fixer dorénavant à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-), qui sera représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle date d'échéance du capital autorisé au 7 février 2008.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 580.000,-) représenté par cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) qui sera représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 février 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, A. Uhl, V. Baravini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2003, vol. 521, fol. 60, case 3.– Reçu 346,34 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003954.3/SM/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. DISCOUNT BANK S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

L'an deux mille trois, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISCOUNT BANK S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 9.471), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1971, publié au Mémorial C numéro 34 du 15 mars 1971,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 2 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 218 du 2 août 1986;
- en date du 8 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 244 du 5 septembre 1987;
- en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 96 du 12 avril 1989;
- en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 209 du 26 juin 1990;
- en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 414 du 10 novembre 1990;
- en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 409 du 26 octobre 1991;
- en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 383 du 23 août 1993;
- en date du 28 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 116 du 24 février 1999;
- en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 15 du 6 janvier 2000;

ayant un capital social de trente-cinq millions euros (35.000.000,- EUR), divisé en cent quarante mille (140.000) actions de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, après conversion décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 225 du 1^{er} avril 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Benzeno, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Vérane Waltregny, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- 1.- Monsieur André Labranche, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, et
- 2.- Monsieur Eric Stilmant, directeur adjoint, demeurant à Bastogne, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent trente euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Benzeno, V. Waltregny, A. Labranche, E. Stilmant, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2003, vol. 521, fol. 57, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003956.3/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

OVE OSTERGAARD LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 35.087.

Im Jahre zweitausendunddrei, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft OVE OSTERGAARD LUX S.A., mit Sitz in L-4916 Niederkerschen, 19, rue Guillaume Serrig, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 35.087.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. September 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 115 vom 9. März 1991, deren Rechtsform wurde in eine Aktiengesellschaft umgewandelt durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 543 vom 24. November 1992, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 23. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 592 vom 13. Dezember 1993;

- am 9. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 569 vom 12. April 2002;

- am 8. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1179 vom 6. August 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Birger Nielsen, Geschäftsführer, wohnhaft in Niederkerschen.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Jeanne Feltgen, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Christiane Gabbana, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-4916 Niederkerschen, 19, rue Guillaume Serrig, nach L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

2.- Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-4916 Niederkerschen, 19, rue Guillaume Serrig, nach L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst demzufolge Artikel eins, Absatz zwei, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinsel.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfhundertfünfundzwanzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Nielsen, J. Feltgen, C. Gabbana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2003, vol. 521, fol. 56, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Februar 2003.

J. Seckler.

(003958.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

GEOSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 32.962.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Anouar Brahimi El-Mili, consultant, né à Tunis (Tunisie), le 24 octobre 1956, demeurant à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nicolas Rollinger,

ici représenté par Monsieur Medjoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société KINVALES HOLDING INC., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registres des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 526547,

ici dûment représentée par Monsieur Dominique Claisse, aide-comptable, demeurant à Kuntzig (France).

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GEOSERVICE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.962, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 268 du 7 août 1990.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 30 janvier 2003, la société anonyme GEOCORP S.A., ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel, a cédé ses quatre cent quatre vingt-dix-neuf (499) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société GEOSERVICE, S.à r.l., à la société KINVALES HOLDING INC., prédésignée.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société GEOSERVICE, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Anouar Brahim El-Mili, consultant, né à Tunis (Tunisie), le 24 octobre 1956, demeurant à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nicolas Rollinger, une part sociale | 1 |
| 2.- La société KINVALES HOLDING INC., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registres des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 526547, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales | 499 |
| Total: cinq cents parts sociales. | 500 |

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet les services d'agent commercial, l'achat et la vente de matériel informatique, nouvelles technologies et produits liés aux technologies de l'information, l'import et l'export, les services d'organisation centrale et de secrétariat, la publicité, le marketing et les études de marché, la fourniture, le rassemblement et le traitement d'informations techniques ou administratives, les relations avec les autorités nationales et internationales, la centralisation de travaux comptables et financiers administratifs, d'informatique et d'expertise juridique ainsi que les prestations d'assistance et de service directement et indirectement en relation avec les activités à considérer.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Chani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2003, vol. 521, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003959.3/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

QUINTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.132.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2003

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Piazzola de sa fonction d'Administrateur, décide d'accepter cette démission. Le Conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le Conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 10 février 2003, Monsieur Giuliano Turata, demeurant à Via Valpantena n° 18, Quinto di Valpantena (VR), Italie, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les résolutions ci-dessus évoquées seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à la Loi et aux Statuts.

Pour extrait conforme

QUINTOFIN S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003962.4/24/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 1,804,030,700.- EUR.**Registered office: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand and three, on January 6, at 10.00 a.m.,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared for an Extraordinary General Meeting of WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (limited liability company), having its registered office at 16, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 85.550, constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 20, 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 675 of May 2, 2002, (the «Company»):

Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy issued in Rotterdam on December 20, 2002, as the representative of the sole shareholder of the Company, being ARBOUR SQUARE BV, incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, The Netherlands.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The representative of the shareholder declares and requests the notary to state that:

I. Seventy-one million five hundred ninety-seven thousand one hundred forty-eight (71,597,148) class A ordinary shares and five hundred sixty-four thousand and eighty (564,080) class B ordinary shares, each having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) representing the entirety of the voting share capital of the Company of one billion eight hundred and four million thirty thousand and seven hundred Euros (EUR 1,804,030,700.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company (the 'Articles'), so that the financial year of the Company shall close on January 7 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on January 1, 2003, shall be closed on January 7, 2003;

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the sole shareholder, the sole shareholder takes the following resolution:

First and only resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on January 7 of each year and as a result to close the current financial year having started on January 1, 2003 on January 7, 2003 and (ii) to amend article 14 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«Art. 14. Financial year.

The Company's financial year begins on January 8 each year and ends on January 7 of the following year.»

There being no further business, the Meeting is terminated at 10.10 a.m.

Costs

The expenses, the costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by as a result of the present deed is estimated at approximately € 700.

The undersigned notary, who understands and speaks English, presently recognised that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the person appearing, signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six janvier, à 10 heures,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg B 85.550, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 675 du 2 mai 2002, (la «Société»),

Gérald Origer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rotterdam en date du 20 décembre 2002, en qualité de représentant de l'associé unique de la Société, étant ARBOUR SQUARE BV, une société établie sous les lois néerlandaises, avec siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, Pays-Bas.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec l'acte auprès des administrations.

Le représentant de l'associé unique déclare et demande au notaire instrumentaire d'acter que:

I. Soixante et onze million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante huit (71.597.148) parts sociales ordinaires de catégorie A et cinq cent soixante-quatre mille quatre-vingt (564.080) parts sociales ordinaires de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-), représentant la totalité du capital social de la Société de un milliard huit cent quatre millions trente mille sept cents Euros (EUR 1.804.030.700,-) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après:

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (les «Statuts») afin que l'exercice social de la Société se termine le 7 janvier de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2003, prendra fin le 7 janvier 2003.

2. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique prend la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 7 janvier et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2003, au 7 janvier 2003 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 14. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le 8 janvier et se termine le 7 janvier de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, quelles qu'elles soient qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ € 700,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, a constaté par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 6, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2003.

J. Elvinger.

(003980.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 85.550.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003981.4/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 30.225.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour le compte de BATTERYMARCH GLOBAL EMERGING MARKETS FUND

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

(004024.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 79.233.

In the year two thousand and three, on the tenth of January at 16.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 79.233, incorporated by deed dated on November 30, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 456 page 21,856 of June 19, 2001 and whose Articles of Association have been amended for the last time on December 27, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683 page 22780 of May 3, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,430,418 (ten million four hundred and thirty thousand four hundred and eighteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company.

2.- Amendment of article four of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article four of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil trois, le dix janvier à 16 heures

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 79.233, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 456, page 21856, du 19 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 683, page 22780, du 3 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.430.418 (dix million quatre cent trente mille quatre cent dix-huit) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraor-

dinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de siège social de la société.
- 2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner le teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 137S, fol. 78, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

J. Elvinger.

(003982.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 79.233.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003983.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

INVESCO EUROPEAN CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 21 février 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a pris acte de la démission de DELOITTE & TOUCHE S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 janvier 2003 et a nommé en remplacement ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Commissaire aux comptes pour la durée restante de son mandat.

Pour extrait conforme

INVESCO EUROPEAN CDO I S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004067.4/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

FINOX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.850.

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINOX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84850, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 483 du 27 mars 2002, et dont les statuts sont demeurés inchangés;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 9 janvier 2003; une copie du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé en varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINOX HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 21 novembre 2001 et jusqu'à la date du 27 mars 2007, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 27 mars 2002.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 9 janvier 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir La société de droit luxembourgeois SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V.- Que les 1.000 (mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FINOX HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital souscrit est de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 137S, fol. 78, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

J. Elvinger

(003989.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

FINOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.850.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

J. Elvinger.

(003990.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.148.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 février 2003

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'Administrateur, décide d'accepter cette démission. Le Conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le Conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 10 février 2003, Monsieur Lorenzo Patrassi, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les résolutions ci-dessus évoquées seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à la Loi et aux Statuts.

Pour extrait conforme

VEROPAR S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003968.4/24/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.533.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France, by virtue of a proxy given on January 20, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à.r.l., a limited liability company having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Münsbach, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on May 16, 2002 by a deed enacted before Me Henri Hellinckx, Notary residing in Mersch, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* C n° 1175 of August 5, 2002.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions based on the following agenda:

1) Increase the Company's share capital by an amount of EUR 1,700,000 (one million seven hundred thousand euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) up to EUR 1,712,500 (one million seven hundred and twelve thousand five hundred euros) by the creation of 17,000 (seventeen thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, which will be issued together with a share premium.

2) Subscription and full payment of the 17,000.- (seventeen thousand) new shares and of the share premium by a contribution in kind by ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman.

3) Subsequent amendments of Article 6 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 6. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 1,712,500 (one million seven hundred and twelve thousand five hundred euros) divided into 17,125 (seventeen thousand one hundred and twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

4) Miscellaneous.

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,700,000 (one million seven hundred thousand euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) up to EUR 1,712,500 (one million seven hundred and twelve thousand five hundred euros) by the creation of 17,000.- (seventeen thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each, which will be issued together with a share premium and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution**Intervention-Subscription-Payment*

Thereupon intervened ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prenamed, represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, acting by virtue of a proxy given on January 20, 2003, has declared to subscribe to all the 17,000 (seventeen thousand)

new shares and have them fully paid up as well as the share premium by a contribution in kind consisting of 2 (two) shares of VIATRIS HOLDING, GmbH (formerly known as FIRST EUROPEAN BETA BETEILIGUNGS GmbH), Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at Weismüllerstraße 45, D-60314 Frankfurt am Main, Germany, representing 15% of its outstanding capital.

Evaluation-Report of the Auditor

The value of such contribution was confirmed by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'entreprises, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, which concluded in its report of January 23rd, 2003 the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 17,000 shares of nominal value EUR 100 each (total EUR 1,700,000), to be issued with a total issue premium of EUR 15,269,276, amounting to a total consideration of EUR 16,969,276.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Réviseur d'entreprises

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Effective Implementation of the Contribution

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, prenamed contributor, here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in the concerned country in relation with the transfer of the shares owned in VIATRIS HOLDING, GmbH in favour of VIATRIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à.r.l. will be carried out within the best delays in Germany as far it will be concerned in order to formalize the property's transmission of and to make it effective anywhere and toward third party.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the elements constituting the contributed property has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting decides to amend the article 6 of the by-laws, which will henceforth have the following wording:

Art. 6. «The Company's subscribed capital is fixed at EUR 1,712,500.- divided into 17,125.- (seventeen thousand one hundred and twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

Fixed Rate Tax Exemption Request

The Company being presently the owner of one (1) share representing 50% of the total share capital of VIATRIS HOLDING, GmbH, the contribution will raise the Company's participation in VIATRIS HOLDING, GmbH to three (3) shares representing 65% of the total share capital of VIATRIS HOLDING, GmbH.

Insofar as the Company (incorporated in the European Union) becomes through the contribution in kind the owner of at least sixty-five per-cent (65%) of VIATRIS HOLDING, GmbH (another company incorporated in the European Union), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4.2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain a capital tax exemption on the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, because comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares contributed has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Capital duty:

The tax duty which shall be charged to the Company in connection with its in kind capital increase, amounts to EUR 12. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und drei am vierundzwanzigsten Januar.

Vor uns Notar Maître Joseph Elvinger mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, ein Limited Partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

hier vertreten durch Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Kédange, Frankreich, aufgrund einer am 20. Januar 2003 ausgestellten Vollmacht.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie oben beschrieben, erklärt und bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- daß er alleiniger Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à.r.l. mit Sitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, gegründet am 16. Mai 2002, laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar M^e Henri Hellinckx, mit Sitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n°1175 vom 5. August 2002.

- daß die Tagesordnung wie folgt lautet:

1.- Erhöhung des gezeichneten Kapitals um EUR 1.700.000 (Eine Million siebenhunderttausend Euro) um es von seinem jetzigen Stande von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 1.712.500 (Eine Million siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro) zu bringen, durch die Schaffung von 17.000 (siebzehntausend) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je EUR 100 (hundert Euro), welche mit einem Emissionsagio ausgegeben werden.

2.- Zeichnung und Einzahlung der 17.000 (siebzehntausend) neuen Anteile und des gesamten Emissionsagios durch eine Sacheinlage, eingebracht von ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, ein Limited Partnership nach dem Recht der Cayman Islands mit Sitz in 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman.

3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 1.712.500 (Eine Million siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 17.125 (siebzehntausendeinhundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nominalwert von jeweils EUR 100 (hundert Euro), voll eingezahlt und gezeichnet.»

4.- Verschiedenes.

- Daß der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefaßt hat:

Erster Beschluß:

Der alleinige Gesellschafter beschließt das gezeichnete Kapital um EUR 1.700.000 (Eine Million siebenhunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stande von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 1.712.500 (eine Million siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro) zu bringen, durch die Schaffung von 17.000 (siebzehntausend) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je EUR 100 (hundert Euro) welche mit einem Emissionsagio ausgegeben werden und mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet sind, als die bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluß:

Daraufhin erschien ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, vorgenannt, vertreten durch Frau Rachel Uhl, vorgenannt, aufgrund einer am 20. Januar 2003 ausgestellten Vollmacht, die erklärte die 17.000 (siebzehntausend) neuen Anteile zu zeichnen und völlig einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus 2 (zwei) Anteilen der Gesellschaft deutschen Rechts VIATRIS HOLDING, GmbH (vorher als FIRST EUROPEAN BETA BETEILIGUNGS GmbH bekannt), Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in Weismüllerstrasse 45, D-60314 Frankfurt am Main, Deutschland, entsprechend fünfzehn Prozent (15%) ihres gezeichneten und sich im Umlauf befindenden Kapitals.

Bewertung und Bericht des Wirtschaftsprüfers

Der Wert dieser Sacheinlage wurde durch ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, société à responsabilité limitée, Réviseurs d'entreprises, mit Sitz zu 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, bestätigt, die in ihrem Bericht vom 23. Januar 2003 wie folgt schlußfolgert:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 17,000 shares of nominal value EUR 100 each (total EUR 1,700,000), to be issued with a total issue premium of EUR 15,269,276 amounting to a total consideration of EUR 16,969,276.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Réviseur d'entreprises

Dieser Bericht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Tatsächliche Ausführung der Sacheinlage

ADVENT VIATRIS (CAYMAN) LP, vorgenannt, vertreten wie vorab beschrieben, erklärt, daß alle Formalitäten in dem betreffenden Land bezüglich der Übertragung der Aktien der VIATRIS HOLDING, GmbH an die VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S. à r. l. schnellstmöglich in Deutschland durchgeführt werden, insofern dies erforderlich ist damit die Besitzübertragung überall and gegenüber Drittparteien rechtskräftig wird.

Die tatsächliche und bedingungslose Übertragung aller Sacheinlage bildender Bestandteile wurde ausreichend und überzeugend dargestellt; die Sacheinlage ist folglich tatsächlich ausgeführt.

Dritter Beschluß:

Im Anschluß an die obigen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihr fortan folgenden Wortlaut zu verleihen:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 1.712.500 (eine Million siebenhundertzwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 17.125 (siebzehntausendeinhundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 100 (hundert Euro), voll gezeichnet und eingezahlt.

Kosten

Da die Gesellschaft zur Zeit einen (1) Anteil, entsprechend 50% des Gesamtkapitals der Gesellschaft VIATRIS HOLDING, GmbH, besitzt, wird die Sacheinlage die Beteiligung an der Viatris Holding, GmbH auf 3 (drei) Anteile erhöhen, welche 65% des Gesamtkapitals der VIATRIS HOLDING, GmbH entsprechen.

Da die Gesellschaft durch die Sacheinlage in den Besitz von 65 (fünfundsechzig) Prozent der Anteile einer Gesellschaft kommt, die in einem Land gegründet wurde und deren Sitz sich in einem Land befindet, welches Mitglied der Europäischen Union ist, beantragt die Gesellschaft die Gebührenfreiheit gemäß den Bestimmungen von Artikel 4-2 des abgeänderten Gesetzes vom 29. Dezember 1971.

Bescheinigung

Der Notar erklärt, daß er alle in Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 aufgeführten Bedingungen zur Gebührenfreiheit der Sacheinlage geprüft hat, und bestätigt aufgrund der ihm vorgelegten Dokumente, der ihm vorgebrachten Kommentare und Erklärungen und in Anbetracht der gegebenen Umstände, daß diese Bedingungen erfüllt sind.

Die tatsächliche und bedingungslose Übertragung aller Sacheinlage bildender Bestandteile wurde ausreichend und überzeugend dargestellt; die Sacheinlage ist folglich tatsächlich ausgeführt.

Gebühren

Die Kapitalsteuer, die der Gesellschaft bezüglich ihrer Kapitalerhöhung durch Sacheinlage verrechnet wird, beläuft sich auf EUR 12. Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, und, daß im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Münsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienene, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Signé: R. Uhl. J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol.17CS, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

J.Elvinger.

(003994.3/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ÂLBÂCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simminger.

R. C. Luxembourg B 63.422.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Nadège Barbier, étudiante, née à Metz (France), le 24 juin 1985, mineure émancipée, demeurant à L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Grün,

ici représentée par Monsieur Pascal Barbier, avocat, demeurant L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Grün, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ÂLBÂCH, ayant son siège social à L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simminger, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.422, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 février 1998, publié au Mémorial C numéro 398 du 3 juin 1998.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 7 janvier 2003, la société anonyme ZOLLVEREIN S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune dans la prédite société ÂLBÂCH, à Mademoiselle Nadège Barbier, préqualifiée.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ÂLBÂCH, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Mademoiselle Nadège Barbier, étudiante, née à Metz (France), le 24 juin 1985, mineure émancipée, demeurant à L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Grün.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de quatre cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Barbier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2003, vol. 521, fol. 57, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2003.

J. Seckler.

(003961.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.148.

—

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 février 2003

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario Piazzola de sa fonction d'Administrateur-délégué, décide d'accepter cette démission. Le Conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le Conseil coopte comme nouvel Administrateur-délégué, avec effet au 7 février 2003, Monsieur Giuliano Turata, demeurant à Via Valpantena n° 18, Quinto di Valpantena (VR), Italie, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Les résolutions ci-dessus évoquées seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, conformément à la Loi et aux Statuts.

Pour extrait conforme

VEROPAR S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003977.4/24/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 100.000,- EUR.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.895.

—

L'associé unique de la société a pris en date du 31 mai 2002 les résolutions suivantes:

- changement du pouvoir de représenter la société par les gérants existants (Monsieur Patrizio Bertelli, Madame Maria Prada et Monsieur Marco Salomoni) d'une signature conjointe en une signature seule.

- acceptation de la nomination de Monsieur Riccardo Stilli, domicilié au 46, Strada Privata Serenella, Sanremo, Italie, comme nouveau gérant de la société avec effet au 2 mai 2002. Monsieur Stilli a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004074.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

AB MICROELECTRONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.453.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(003992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 79.233.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange inscribed at Luxembourg trade register section B under number 79.233, incorporated by deed dated on November 30, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 456 page 21856 of June 19, 2001 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed drawn up on January 11, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 10,430,418 (ten million four hundred and thirty thousand four hundred and eighteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 68,000,000 (sixty-eight million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 260,760,450 (two hundred and sixty million seven hundred and sixty thousand four hundred and fifty euro) to EUR 328,760,450 (three hundred and twenty-eight million seven hundred and sixty thousand four hundred and fifty euro) by the issue of 2,720,000 (two million seven hundred and twenty thousand) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 266,781,726 (two hundred and sixty-six million seven hundred eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro)

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares

3. Acceptance by the managers of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

4. Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 68,000,000 (sixty-eight million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 260,760,450 (two hundred and sixty million seven hundred and sixty thousand four hundred and fifty euro) to EUR 328,760,450 (three hundred and twenty-eight million seven hundred and sixty thousand four hundred and fifty euro) by the issue of 2,720,000 (two million seven hundred and twenty thousand) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 266,781,726 (two hundred and sixty-six million seven hundred eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, a company incorporated in Gibraltar and having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to here above by IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, prenamed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy;

which declared to subscribe the 2,720,000 (two million seven hundred and twenty thousand) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, a prenamed company having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, this property being composed of:

- 100% (one hundred per cent) of the membership interest in IFF MEXICO HOLDINGS LLC, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, State of Delaware, United States of America, this contribution being valued at USD 289,510,000 (two hundred eighty-nine million five hundred and ten thousand United States Dollars), equivalent to EUR 276,279,393 (two hundred and seventy-six million two hundred and seventy-nine thousand three hundred and ninety-three euro);

- 4,037,894 (four million thirty-seven thousand eight hundred and ninety-four) shares, with a nominal value of BRL 1 (one Brazilian Real) each, representing 99.99% (ninety-nine point ninety-nine per cent) of the issued share capital, of BUSH BOAKE ALLEN DO BRASIL INDÚSTRIA E COMÉRCIO LTDA, a Brazilian company, having its registered office at Av. Kauaxi, No 65, CEP 06454-020, Alphaville, City of Barueri, State of São Paulo, Brazil, this contribution being valued at USD 174,000 (one hundred and seventy-four thousand United States Dollars), equivalent to EUR 166,048 (one hundred and sixty-six thousand and forty-eight euro);

- 33,019 (thirty-three thousand and nineteen) shares, with a nominal value of EUR 30.05 (thirty euro five euro cents) each, representing 94% (ninety-four per cent) of the issued share capital, of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES I.F.F. (ESPAÑA) S.A., a Spanish company, having its registered office at Paseo de la Castellana 149, Madrid, Spain, this contribution being valued at USD 470,000 (four hundred and seventy thousand United States Dollars), equivalent to EUR 448,521 (four hundred and forty-eight thousand five hundred and twenty-one euro);

- 21,635,045 (twenty-one million six hundred and thirty-five thousand forty-five) shares, with a nominal value of BRL 1 (one Brazilian Real) each, representing 63.22% (sixty-three point twenty-two per cent) of the issued share capital, of IFF ESSÊNCIAS E FRAGRÂNCIAS LTDA., a Brazilian company, having its registered office at Av. Brazil, no 22.351, City of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Brazil, this contribution being valued at USD 60,691,000 (sixty million six hundred and ninety-one thousand United States Dollars), equivalent to EUR 57,917,421 (fifty-seven million nine hundred and seventeen thousand four hundred and twenty-one euro).

Liabilities

- a provision for professional fees amounting to USD 31,078 (thirty-one thousand seventy-eight United States Dollars), equivalent to EUR 29,657 (twenty-nine thousand six hundred and fifty-seven euro).

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

In addition to the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is valued at USD 350,813,922 (three hundred and fifty million eight hundred and thirteen thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars) equivalent to EUR 334,781,726 (three hundred and thirty-four million seven hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro), remunerated by the issue of 2,720,000 (two million seven hundred and twenty thousand) new shares in INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- the membership interest of IFF MEXICO HOLDINGS LLC and the shares of BUSH BOAKE ALLEN DO BRASIL INDÚSTRIA E COMÉRCIO LTDA, INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES I.F.F. (ESPAÑA) S.A. and IFF ESSÊNCIAS E FRAGRÂNCIAS LTDA are fully paid up; and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred by him;

- the membership interest and the shares are in registered form;

- it is the sole full owner of these membership interest and of these shares and possessing the power to dispose of them;

- all formalities shall be carried out in Brazil, United States of America and Spain in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;

- he hereby declares that the total value of the contribution made to INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l. amounts to USD 350,813,922 (three hundred and fifty million eight hundred and thirteen thousand nine hundred and twenty-two United States Dollars) equivalent to EUR 334,781,726 (three hundred and thirty-four million seven hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro), allocated as follows:

- * 68,000,000 (sixty-eight million euro) to the share capital,

- * EUR 266,781,726 (two hundred and sixty-six million seven hundred eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro) to the share premium, to be allocated as follows:

- * EUR 259,981,726 (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-six euro) to a distributable item of the balance sheet

- * EUR 6,800,000 (six million eight hundred thousand euro) to an undistributable item of the balance sheet as allocated to the legal reserve.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Douglas J. Wetmore, residing at 43 Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA
- b) Mr Derek Bennett, residing at 12 Taney Road, Dundrum, Dublin 14, Ireland
- c) Mr Jacobus Pull, residing at Clauslaan 15, 3761 CX Soest, The Netherlands
- d) Mr Roger Micheal Blanken, residing at Herdersweg 10, 1251 ER Laren, The Netherlands
- e) Mr Rob J.M. Edelman, residing at Valeriaan 9, 3417 RR Mondfoort, The Netherlands
- f) Mr Steven J. Heaslip, residing at 4 Hedge Row, Darien, CT 06820, USA
- g) Mr D. Wayne Howard, residing at 136 Richards Road, Ridgewood, New Jersey, USA

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of proxies that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and jointly legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 328,760,450 (three hundred and twenty-eight million seven hundred and sixty thousand four hundred and fifty euro), represented by 13,150,418 (thirteen million one hundred and fifty thousand four hundred and eighteen) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 79.233, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil I des Sociétés et Associations, numéro 456, page 21856, du 19 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu le 11 janvier 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.430.418 (dix millions quatre cent trente mille quatre cent dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 68.000.000 (soixante-huit millions d'euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 260.760.450 (deux cent soixante millions sept cent soixante mille quatre

cent cinquante euro) à EUR 328.760.450 (trois cent vingt-huit millions sept cent soixante mille quatre cent cinquante euro) par l'émission de 2.720.000 (deux millions sept cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 266.781.726 (deux cent soixante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS.

3.- Acceptation par les gérants de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 68.000.000 (soixante-huit millions d'euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 260.760.450 (deux cent soixante millions sept cent soixante mille quatre cent cinquante euro) à EUR 328.760.450 (trois cent vingt-huit millions sept cent soixante mille quatre cent cinquante euro) par l'émission de 2.720.000 (deux millions sept cent vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 266.781.726 (deux cent soixante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro), le tout à libérer en nature par l'apport de tous les actifs et passifs (entièreté du patrimoine) de IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, une société constituée à Gibraltar et ayant son siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription de toutes les parts sociales nouvelles dont il est question ci-avant par IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, prénommée.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 2,720,000 (deux millions sept cent vingt mille) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de IFF (GIBRALTAR) HOLDINGS, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

- 100% (cent pour cent) d'intérêt dans IFF MEXICO HOLDINGS LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, cet apport étant évalué à USD 289.510.000 (deux cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent dix mille Dollars américains), équivalant à EUR 276.279.393 (deux cent soixante-seize millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize euro);

- 4.037.894 (quatre millions trente-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions, d'une valeur nominale de BRL 1 (un Real brésilien) chacune, représentant 99.99% (quatre-vingt-dix-neuf point quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du capital de BUSH BOAKE ALLEN DO BRASIL INDÚSTRIA E COMÉRCIO LTDA, une société brésilienne ayant son siège social au Av. Kauaxi, N° 65, CEP 06454-020, Alphaville, Ville de Barueri, Etat de São Paulo, Brésil, sans valeur d'apport;

- 33.019 (trente-trois mille dix-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 30.05 (trente euro cinq euro cents) chacune, représentant 94% (quatre-vingt-quatorze pour cent) du capital social de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES I.F.F. (ESPAÑA) S.A. une société espagnole ayant son siège social au Paseo de la Castellana 149, Madrid, Espagne, cet apport étant évalué à USD 470.000 (quatre cent soixante-dix mille Dollars américains), équivalant à EUR 448.521 (quatre cent quarante-huit mille cinq cent vingt et un euro);

- 21.635.045 (vingt et un millions six cent trente-cinq mille quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de BRL 1 (un Real brésilien) chacune, représentant 63.22% (soixante-trois point vingt-deux pour cent) du capital social de IFF ESSÊNCIAS E FRAGRÂNCIAS LTDA., une société brésilienne ayant son siège social au Av. Brazil, n° 22.351, Rio de Janeiro, Brésil, cet apport étant évalué à USD 60.691.000 (soixante millions six cent quatre-vingt-onze mille Dollars américains), équivalant à EUR 57.917.421 (cinquante-sept millions neuf cent dix-sept mille quatre cent vingt et un euro).

Passifs:

- une provision pour frais professionnel de USD 31.078 (trente et un mille soixante-dix-huit Dollars américains), équivalant à EUR 29.657 (vingt-neuf mille six cent cinquante-sept euro)

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Outre ces postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 350.813.922 (trois cent cinquante millions huit cent treize mille neuf cent vingt-deux Dollars américains) équivalant à EUR 334.781.726 (trois cent trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro), rémunérée par l'émission de 2.720.000 (deux millions sept cent vingt mille) nouvelles parts sociales de International Flavors & Fragrances GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de IFF (GIBALTAR) HOLDINGS et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

IFF (GIBALTAR) HOLDINGS, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- que les intérêts de IFF MEXICO HOLDINGS LLC et les actions BUSH BOAKE ALLEN DO BRASIL INDÚSTRIA E COMÉRCIO LTDA., INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES I.F.F. (ESPAÑA) S.A. et IFF ESSÊNCIAS E FRAGRÂNCIAS LTDA. sont entièrement libérées;

- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces intérêts et actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées au Brésil, Espagne et aux Etats-Unis d'Amérique, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- et en outre déclare que la valeur totale de l'apport fait à INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l. s'élève à 350.813.922 (trois cent cinquante millions huit cent treize mille neuf cent vingt-deux Dollars américains) équivalant à EUR 334.781.726 (trois cent trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro), affecté comme suivant:

* EUR 68.000.000 (soixante-huit millions d'euro) au capital social,

* EUR 266.781.726 (deux cent soixante-six millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro) en prime d'émission affectés comme suit:

* EUR 259.981.726 (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-six euro) à un poste distribuable du bilan

* EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille euro) à un poste non distribuable du bilan alloué à la réserve légale.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Douglas J. Wetmore, résidant au 43 Park Place, Short Hills, NJ 07078, USA

b) Monsieur Derek Bennett, résidant au 12 Taney Road, Dundrum, Dublin 14, Irlande

c) Monsieur Jacobus Pull, résidant au Clauslaan 15, 3761 CX Soest, Pays-Bas

d) Monsieur Roger Micheal Blanken, résidant au Herdersweg 10, 1251 ER Laren, Pays-Bas

e) Monsieur Rob J.M. Edelman, résidant au Valeriaan 9, 3417 RR Mondfoort, Pays-Bas

f) Mr Steven J. Heaslip, residing at 4 Hedge Row, Darien, CT 06820, USA

g) Mr D. Wayne Howard, residing at 136 Richards Road, Ridgewood, New Jersey, USA

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 328.760.450 (trois cent vingt-huit millions sept cent soixante mille quatre cent cinquante euro), divisé en 13.150.418 (treize millions cent cinquante mille quatre cent dix-huit) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(003984.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL HOLDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 79.233.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003985.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ColPrado (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 91.723.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourteenth of January.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

COLONY PRADO PARTNERS, L.P., a company with registered office 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, USA 90067 Los Angeles, Californie;

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 13, 2003.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ColPrado (Lux), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- Euro) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed by managers A and B appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects except for the matters exceeding the value of five thousand Euro (5,000.- EUR) for which, the joint signature of any manager B with a signature of one manager A is required.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

COLONY PRADO PARTNERS, L.P., the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Manager A:

- Mr Philippe Lenglet, companies director, residing at 47 East 87th Street, NY-10128 New York;

Managers B:

- Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects except for the matters exceeding the value of five thousand Euro (5,000.- EUR) for which, the joint signature of any manager B with a signature of one manager A is required.

2) The address of the corporation is fixed at 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

COLONY PRADO PARTNERS, L.P., avec siège social à 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, USA 90067 Los Angeles, Californie,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ColPrado (Lux), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7 Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12 La société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants A et B, nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum. Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet excepté pour les matières excédant la valeur de cinq mille Euros (5.000,- EUR) pour lesquelles la signature conjointe de n'importe quel gérant B et le gérant A est requise.

Art. 13 Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16 Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La société COLONY PRADO PARTNERS, L.P., précitée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décision de l'Associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A

- Monsieur Philippe Lenglet, administrateur de sociétés résidant à 47 East 87th Street, NY-10128 New York;

Gérants B

- COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., une société ayant son siège social à 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, résident à L-2410 Luxembourg, 62 rue du Reckenthal.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet excepté pour les matières excédant la valeur de cinq mille Euros (5.000,- EUR) pour lesquelles la signature conjointe de n'importe quel gérant B et le gérant A est requise.

2) L'adresse de la Société est fixée à 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 54, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(004000.4/220/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

AMS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 64.327.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004020.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

GlaxoSmithKline INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.233.

In the year two thousand and two, on the nineteenth day of December, from 1.00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GlaxoSmithKline INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a «société anonyme», having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 73.233, incorporated by deed enacted on the 26th of October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 138 of 11 February 2000; and whose articles of incorporation have been amended by deed on 10th December 1999, published in the Mémorial C, number 164 of 23 February 2000, by deed on 2nd June 2000, published in the Mémorial C, number 760 of 17 October 2000, by deed on 9th February 2001, published in Mémorial C, number 833 of 2 October 2001 and for the last time by deed of 29th April 2002 published in Mémorial C, number 1169 of 3 August 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,000,000 (twelve million) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entire share capital of EUR 300,000,000 (three hundred million euros) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Waiving of notice right.

2.- Amendment of the closing date of the business year of the Company from June 20th to December 31st and amendment of the date of the holding of the annual general meeting approving the annual accounts from the last Wednesday in the month of October at 1.00 p.m. to the last Wednesday in the month of April at 1.00 p.m.

3.- Subsequent amendment of the articles of association of the Company.

4.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider them validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

After careful consideration it is unanimously resolved to amend the closing date of the business year of the Company from June 20th to December 31st and to amend the date of the annual general meeting approving the annual accounts from the last Wednesday in the month of October at 1.00 p.m. to the last Wednesday in the month of April at 1.00 p.m.

Third resolution

Subsequent to the second resolution, it is unanimously resolved to amend the articles of association of the Company with respect to the amendment of the closing date of the business year.

Therefore:

- Article 10 of the articles of association is amended as follows:

«The annual General Meeting is held on the last Wednesday in the month of April at 1.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.»

No other modification is made to this article.

- Article 13 of the articles of association is amended as follows:

«The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.»

No other modification is made to this article nor to any other part of the articles of association.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre, à treize heures.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GlaxoSmithKline INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 73.233, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 11 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 10 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 164 du 23 février 2000, suivant acte reçu le 2 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 760 du 17 octobre 2000, suivant acte reçu le 9 février 2001, publié au Mémorial C numéro 833 du 2 octobre 2001 et suivant acte reçu le 29 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1169 du 3 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.000.000 (douze millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 300.000.000 (trois cent millions) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation.

2.- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société du 20 juin au 31 décembre et de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société devant approuver les comptes annuels de la Société, du dernier mercredi du mois d'octobre à 13.00 heures au dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures.

3.- Subséquente modification des statuts de la Société.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent aux délais et formalités de convocation prévues par la loi; les actionnaires reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Après examen, il est unanimement décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 20 juin au 31 décembre et de changer la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes, du dernier mercredi du mois d'octobre à 13.00 heures au dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il est unanimement décidé de modifier les statuts de la Société conformément à l'approbation de la modification de l'exercice social.

En conséquence:

- l'article 10 des statuts est modifié comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

- l'article 13 des statuts est modifié comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article ou à une autre partie des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

J. Elvinger.

(003986.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

GlaxoSmithKline INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg B 73.233.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003987.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

COPPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.740.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004018.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

COPPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004019.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen/Hesperange, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 51.317.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 janvier 2002

Présents:

MM. Fernand Manuel Ferreira Monteiro

Rolf Grubler

Absent:

CHAMBERSBURG HOLDINGS INC.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société de 50, rue de Bettembourg, Fentange, au 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen/Hesperange

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004075.3/725/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CENTRAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004021.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CENTRAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004022.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WORLD WIDE TRADENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 61.531.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WORLD WIDE TRADENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 61.531.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004008.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WORLD WIDE TRADENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 61.531.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004010.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

WORLD WIDE TRADENET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 61.531.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004011.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

VMS LUXINTER ID TECH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 66.282.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix (10) janvier.

Par devant Maître Delvaux Jacques, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe Van Moer, employé privé, 54, rue Charles Martel, Luxembourg,

ci-après «Le Soussigné»,

ici représentée par Monsieur Thierry Matthyssens, employé privé, 54, rue Charles Martel, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 6 janvier 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination VMS LUXINTER ID TECH CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

ci-après «La Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.282,

constituée suivant acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1998, page 41.001,

- Que le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

- Que le Soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

- Qu'en tant que seul actionnaire, le Soussigné déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que le Soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

- Que le Soussigné, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

- Que les déclarations de l'actionnaire unique en sa qualité de liquidateur ont fait l'objet d'une vérification conformément à l'article 151 de la loi sur les sociétés, par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, agissant en qualité de commissaire à la liquidation désigné par l'actionnaire unique, lequel rapport reste annexé.

- Que le Soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

- Que le Soussigné remet au notaire le registre des actionnaires de la Société pour destruction.

- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société, à Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Matthyssens, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 7, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

J. Delvaux.

(004085.2/208/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

AMS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 69.269.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004023.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SUD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 87.190.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 20 janvier 2003 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale des actionnaires de SUD FINANCE S.A.:

1. constate la démission en date du 30 novembre 2002, avec date certaine au 20 décembre 2002 des administrateurs nommés à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'acte constitutif de SUD FINANCE S.A. en date du 13 avril 2002, à savoir:

- Monsieur Gérard Becquer
- Monsieur Xavier Pauwels
- Mademoiselle Noëlla Antoine,

2. leur accorde quitus jusqu'au jour de leur démission, à savoir jusqu'au 30 novembre 2002, sous réserve de la connaissance de faits accomplis par ceux-ci alors qu'ils étaient encore administrateurs et susceptibles de produire leurs effets après ladite date du 30 novembre 2002 et dont ils n'ont pas encore eu connaissance à ce jour.

3. décide de nommer avec effet immédiat à compter du jour de la présente, en remplacement des administrateurs sortants:

- la société anonyme holding de droit luxembourgeois FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,
- la société des Iles Vierges Britanniques KRYPTON MANAGEMENT LTD, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- M^e Jean-Jacques Lorang, Avocat à la Cour, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}

Deuxième résolution

A l'unanimité, les représentants des actionnaires décident du transfert du siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03840, - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004051.3/835/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ROYAL CROSS HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.670.

—
L'an deux mille trois, le cinq février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Andrée Molitor, administrateur de société, née le 11 juin 1951 à Athus (B), demeurant à L-8552 Oberpallen, 10, Tontelerwee.

Laquelle a déposé à l'instant un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme ROYAL CROSS HOLDING S.A.H., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 24.670, constituée sous la dénomination de ROYAL CROSS S.A. aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 299 du 23 octobre 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2000.

La comparante ci-dessus qualifiée, dûment mandatée par l'assemblée générale ordinaire du 6 janvier 2003, dont procès-verbal en annexe, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution: Transfert du siège

Le siège de la société est transféré à L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Strassen.»

2^{ème} résolution: Année sociale

L'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Disposition transitoire

L'exercice en cours, qui a commencé le 1^{er} août 2002, se terminera le 31 décembre 2003.

3^{ème} résolution: Assemblée générale annuelle

L'article 12 des statuts est modifié comme suit:

Art. 12. L'assemblée générale se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois d'avril à 9.00 heures.»

4^{ème} résolution

L'article 10 des statuts est supprimé et par conséquent, les numéros des articles suivants des statuts remonteront de 1.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège de la société, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Molitor, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2003, vol. 426, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 février 2003.

C. Mines.

(004054.3/225/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ROYAL CROSS HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.670.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Capellen, le 19 février 2003.

Signature.

(004056.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CA.P.E.Q., S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.878.

Le 16 janvier 2003, CA.P.E.Q. PARTNERS S.A. ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, a été nommée gérant en remplacement de Monsieur Simone Cimino sortant le 16 janvier 2003. Décharge pleine et entière a été donnée au gérant sortant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004061.4/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.
